



Objet : Question écrite relative aux problèmes de ventilation et aux malfaçons de construction de l'école Marie Popelin

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin.e.s,

En septembre 2019, à la demande d'un tiers des conseillers, une réunion du conseil communal avait été convoquée afin d'être informé du statut des travaux de l'école Marie Popelin, ainsi que des conditions entourant son inauguration. À cette occasion, les conseillers communaux avaient demandé un rapport détaillé des manquements constatés à la construction, à la date de la rentrée scolaire du 2 septembre 2019.

L'inauguration officielle de l'établissement a eu lieu le 6 décembre 2019. Pourtant, plusieurs années plus tard, nous sommes alertés de nouveaux problèmes graves affectant le bâtiment.

En novembre dernier, les parents d'élèves ont été informés que le bâtiment, bien que récent, présentait un problème de calibrage des systèmes de ventilation et d'aération. Le message transmis aux familles précisait notamment :

"Notre bâtiment, malgré qu'il soit flambant neuf, semble avoir connu un problème de calibrage des systèmes de ventilation et d'aération. (...) Le soumissionnaire qui a construit le bâtiment n'a jamais voulu reconnaître ce problème et la commune a été en litige avec ce dernier. Depuis peu, la commune a procédé à la réception du bâtiment, faute de résoudre le litige."

Ce message soulève de nombreuses interrogations, tant sur la qualité de la construction que sur la manière dont la commune a géré le suivi du chantier et la communication avec les parties prenantes.

En outre, il semble que les fenêtres ont été condamnées à cause du système défectueux, empêchant toute aération des locaux. Celles-ci doivent donc être libérées en vue des beaux jours qui arrivent.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

- 1. La commune a procédé à la réception du bâtiment, malgré le constat de malfaçons afin d'avoir la main sur les réparations éventuelles. Quelles ont été les actions prises, et à quelle date, pour contrer le soumissionnaire ? Quelle forme a pris ce litige et à partir de quelle date ? Quelles ont été les étapes qui vous ont amené à abandonner ?**

2. **Quelles sont l'ensemble des malfaçons identifiées à ce jour sur le bâtiment de l'école Marie Popelin, au-delà des problèmes de ventilation ? Merci de nous détailler les éléments ainsi que l'historique.**
3. **Quand et comment les parents et l'Association de Parents d'Élèves (APE) ont-ils été informés de ces problèmes ? Une transparence complète est-elle assurée ? Merci de nous communiquer les dates et objets des communications sur le sujet.**
4. **Quelles mesures ont été prises depuis la réception du bâtiment pour remédier aux problèmes de ventilation ?**
5. **Quel est l'état actuel du budget de construction : quel était le budget initialement prévu, quel est le budget final, et comment sont/seront financées les réparations éventuelles ?**
6. **Quels sont les impacts de ces malfaçons sur le quotidien des élèves et du personnel enseignant ? Nous avons été informés que certains enfants souffrent de maux de tête à cause des températures qui montent rapidement dans des locaux qui ne peuvent pas être aérés, que le personnel est résigné, et que des parents envisagent de financer eux-mêmes des dispositifs d'aération d'appoint.**
7. **Enfin, quelles sont les implications en termes de droit du travail pour les enseignant·e·s travaillant dans un environnement potentiellement nuisible à la santé ? Des expertises ont-elles été réalisées ? Des mesures de protection ou d'adaptation sont-elles envisagées ? Merci de détailler les mesures et les délais.**

Pour rappel, le code du bien-être au travail préconise, dans les lieux qui occupent des travailleurs, et pour une exposition constante de 8h, une concentration de CO2 généralement inférieure à 900ppm (ou 1200ppm) selon les systèmes de ventilation. Ce qui n'est pas le cas actuellement (le capteur monte à 1400ppm)

Ces faits sont particulièrement préoccupants, tant pour la sécurité et le bien-être des enfants que pour celui du personnel encadrant. Ils soulèvent également des questions fondamentales sur la gestion des marchés publics, le suivi des travaux, et le respect des normes en vigueur dans les bâtiments scolaires.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses détaillées.

Céline Martens
Cheffe de groupe ECOLO-GROEN EVERE
cmartens@evere.brussels